

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS Tél.: 05.34.36.12.40 - Fax: 05.34.36.12.44

Email: accueil@31.fsgt.org - site Internet: http://www.cyclismefsgt31.fr

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE

DATE: DIMANCHE 23 AOUT 2020 CLUB: ASC GAGNAC CYCLISME

NOM DE L'EPREUVE: 6éme GRAND PRIX DE SAINT-CAPRAIS

LIEU: SAINT-CAPRAIS (31330, entre Grenade et Saint-Jory)

Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
2 ^{ème}	13H30	15H00	25	72,500	BOUQUETS & LOTS AUX
3 ^{ème}	13H30	15H00	25	72,500	VAINQUEURS.
4 ^{ème}	12H00	13H00	23	66.700	LOTS AUX 3 PREMIERS
5 ^{ème}	12H00	13H02	20	58,000	
Cadets	12H00	13H04	16	46,400	Coupe et récompenses 3 premiers
Minimes	12H00	13H05	12	34,800	Coupe et récompenses 3 premiers
Féminines	12H00	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Bouquet et récompenses 3 première

<u>NB</u>: Les 1ères catégories courront dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course. Seul le 1^{er} des Non-licenciés par peloton sera récompensé, cela concerne les NL des catégories 2/3/4/5.

Le challenge du meilleur sprinteur ne se cumule pas en cas de victoire, il sera attribué au 2ème du challenge.

Lieu remise des dossards: rue Neuve, 31330 Saint-Caprais, prés de l'école élémentaire

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations: les signaleurs seront mis en place $\frac{1}{4}$ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes: 7m62 (50x14),

Observations:

EPREUVE OUVERTE AUX NON-LICENCIES F.S.G.T. sous présentation d'une licence compétition vélo ou d'un certificat médical mentionnant apte à la compétition cyclisme, autorisation parentale pour les mineurs. Tarif engagements : LICENCIES F.S.G.T. => 7 ϵ ; Minimes & Cadets => 3 ϵ

NON-LICENCIES => $10 \ \epsilon$; *Minimes* & *Cadets* => 5ϵ

En accord avec les Commissaires, et en fonction du nombre d'engagés, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tours. Le port du maillot est obligatoire pour recevoir les récompenses.